

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS GENTIANE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 avril 2014

Nombre de conseillers

Séance du 30 Avril 2014

En exercice	31	L'an deux mille quatorze et le trente du mois d'Avril à 19 heures, le Conseil de la Communauté du Pays Gentiane, dûment convoqué, s'est réuni à la maison de la Formation et du développement, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne-Marie MARTINIERE.
Présents ou représentés	31	
Votants	31	

Présents : BARBAT Christelle, BESSON Laurent, BOISSET François, CABECAS-ROQUIER Valérie, DEGEORGE Gilles, DIEUDE Gilles, FERRAND Irène, FLORET Christian, GEMARIN Jean-Jacques, JONCOUX Laurent, JUILLARD Elodie, LACOMBE Christophe, LOUBEYRE Guy, MALGA Alice, MARONNE Pierre, MARTINIERE Anne-Marie, MONIER Alexis, MOREL Aurélie, MOURGUES Gaston, PAGES Pascal, PELISSIER Bernard, POUGET Pierre, RAYNAL Christophe, RODDE Charles, RODDE Gérard, RONGIER Serge, TIBLE Marie-Hélène, TISSANDIER Henri
DUGUET Cécile, FLAGEL Robert.

Représentés : EMORINE Jean-Maurice (Pouvoir à FLAGET Robert), MOMMALIER Gilbert (Pouvoir à MOREL Aurélie), RODDE-DESPRATS Karine (Pouvoir à BOISSET François),

Mme Elodie JUILLARD a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Conseil Communautaire

OBJET : PROCES-VERBAL D'ELECTION DU BUREAU

Monsieur Gaston MOURGUES, Président sortant, procède à l'appel des délégués des communes et constate la présence de 31 délégués.

Il cède la parole au doyen d'âge de l'Assemblée élue qui est Madame Alice MALGA.

Madame Alice MALGA est donc désignée comme Présidente de séance. Madame Elodie JUILLARD, en sa qualité de benjamine de l'Assemblée, est désignée comme secrétaire de séance.

Avant de procéder à l'élection du Président, Madame Alice MALGA rappelle que ce vote doit se dérouler conformément à l'article L. 5211-2 du Code des Collectivités Territoriales. Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Alice MALGA fait appel à candidatures.

ELECTION DU PRESIDENT :

<u>1^{er} Tour</u>	candidats :	Anne-Marie MARTINIERE Pierre POUGET Alexis MONIER Charles RODDE
-----------------------------------	-------------	--

Résultat du vote : 31 votants

Mme Anne Marie MARTINIÈRE.....	9 voix	Bulletins blancs.....	0
M. Pierre POUGET.....	5 voix	Bulletins nuls.....	0
M. Alexis MONIER.....	10 voix		
M. Charles RODDE.....	7 voix		

Résultat : Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour.

2^{ème} Tour candidats : Anne-Marie MARTINIÈRE
Alexis MONIER
Charles RODDE

Résultat du vote : 31 votants

Mme Anne Marie MARTINIÈRE.....	11 voix	Bulletins blancs.....	0
M. Alexis MONIER.....	10 voix	Bulletins nuls.....	0
M. Charles RODDE.....	10 voix		

Résultat : Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour.

3^{ème} Tour candidats : Anne-Marie MARTINIÈRE
Alexis MONIER
Charles RODDE

Résultat du vote : 31 votants

Mme Anne Marie MARTINIÈRE.....	12 voix	Bulletins blancs.....	0
M. Alexis MONIER.....	10 voix	Bulletins nuls.....	0
M. Charles RODDE.....	9 voix		

Résultat : Madame Anne-Marie MARTINIÈRE, obtenant la majorité relative, est élue Présidente de la Communauté de Communes du « Pays Gentiane ».

Madame Anne-Marie MARTINIÈRE prend la présidence de séance pour procéder à l'élection des vice-présidents.

Madame la Présidente rappelle les termes de l'article L. 5211-10. Le bureau de l'EPCI est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci.

Elle propose aux suffrages des délégués d'en fixer le nombre à 5.

Résultat du vote : 31 votants

Pour.....	30 voix
Bulletins nuls.....	0
Bulletins blancs.....	1

Le nombre de vice-présidents est fixé à 5.

Election du premier vice-président, chargé du développement économique :

Candidate : Valérie CABECAS-ROQUIER

Résultat du vote : 31 votants

Mme Valérie CABECAS-ROQUIER.....26 voix
M. Henri TISSANDIER.....1 voix
Bulletins blancs.....4
Bulletins nuls.....0

Résultat : Mme Valérie CABECAS-ROQUIER, obtenant la majorité absolue, est élue première vice-présidente de la communauté de communes du Pays Gentiane, chargée du développement économique.

Election du deuxième vice-président, chargé des finances :

Candidat : Christophe RAYNAL

Résultat du vote : 31 votants

M. Christophe RAYNAL25 voix
Bulletins blancs.....6
Bulletins nuls.....0

Résultat : M. Christophe RAYNAL, obtenant la majorité absolue, est élu deuxième vice-président de la communauté de communes du Pays Gentiane, chargé des finances.

Election du troisième vice-président, chargé du tourisme :

Candidat : Alexis MONIER

Résultat du vote : 31 votants

M. Alexis MONIER.....23 voix
Bulletins blancs.....7
Bulletins nuls.....1

Résultat : M. Alexis MONIER, obtenant la majorité absolue, est élu troisième vice-président de la communauté de communes du Pays Gentiane, chargé du tourisme.

Election du quatrième vice-président, chargé du cadre de vie :

Candidat : Jean-Jacques GEMARIN

Résultat du vote : 31 votants

M. Jean-Jacques GEMARIN.....21 voix
Bulletins blancs.....10
Bulletins nuls.....0

Résultat : M. Jean-Jacques GEMARIN, obtenant la majorité absolue, est élu quatrième vice-président de la communauté de communes du Pays Gentiane, chargé du cadre de vie.

Election du cinquième vice-président, chargé de la culture :

Candidat : Jean-Maurice EMORINE

Résultat du vote : 31 votants

M. Jean-Maurice EMORINE	26 voix
Bulletins blancs.....	5
Bulletins nuls.....	0

Résultat : M. Jean-Maurice EMORINE, obtenant la majorité absolue, est élu cinquième vice-président de la communauté de communes du Pays Gentiane, chargé de la culture.

Madame la Présidente rappelle l'article L. 5211-10 et demande au conseil de compléter le bureau de la Communauté de Communes.

En application des statuts de la communauté, le bureau est composé du Président, des vice-présidents, des maires.

Le nombre des membres du bureau est donc de **13**.

Election des membres du bureau :

Résultat du vote : 31 votants

M. Pierre POUGET, maire d'Apchon.....	31 voix	Bulletins blancs.....	0
M. Charles RODDE, maire de Collandres.....	31 voix	Bulletins blancs.....	0
M. François BOISSET, maire de Riom-ès-Montagnes.....	31 voix	Bulletins blancs.....	0
M. Guy LOUBEYRE, maire de Le Claux.....	31 voix	Bulletins blancs.....	0
M. Gilbert MOMMALIER, maire de St-Etienne.....	31 voix	Bulletins blancs.....	0
M. Gaston MOURGUES, maire de St-Amandin.....	31 voix	Bulletins blancs.....	0
Mme Alice MALGA, maire de Trizac.....	31 voix	Bulletins blancs.....	0

Résultat : Messieurs et Madame, Pierre POUGET, Charles RODDE, François BOISSET, Guy LOUBEYRE, Gilbert MOMMALIER, Gaston MOURGUES, Alice MALGA, obtenant la majorité absolue, sont élus membres du bureau de la Communauté de Communes du « Pays Gentiane ».

Compte rendu sur feuillets numérotés de 1 à 4.

La Présidente
Anne-Marie MARTINIERE